



LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR) - 2014/2015

La liste des sportifs de Haut Niveau et Espoirs pour la saison 2014/2015 a été validée et publiée par le Ministère des Sports. A cet effet, un petit rappel à nos sportifs inscrits :

LES DATES A RETENIR



Réception du 1^{er} bilan de la SMR : **avant le 15 janvier 2015**

Réception du 2^{ème} bilan de la SMR : **avant le 31 mai 2015**

NOUVELLE ADRESSE – A compter de 2014/2015 les bilans médicaux sont à renvoyer à la



Fédération Française de Voile
A l'attention du Dr Olivier Castagna
17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le secrétariat de la SMR :

smr@ffvoile.fr

Rappel :

- Pour les nouveaux inscrits ayant déjà effectué leurs examens médicaux lors de leur demande d'inscription en liste 2014/2015, il n'est pas nécessaire de refaire vos examens médicaux.
- Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et aucun remboursement ne pourra intervenir.
- En cas de non-respect de vos obligations en matière de Surveillance Médicale Réglementaire, le maintien sur les listes 2015/2016 ne sera pas assuré.